

0020079A  
ACADEMIE D'AMIENS  
LP LYCEE DES METIERS CONDORCET  
ROND-POINT JOLIOT CURIE  
02100 ST QUENTIN  
Tel : 0323084444

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2020

Réuni le : 26/11/2020

Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorise la signature de la convention avec l'Aéro Club de l'Aisne dans le cadre du BIA pour les 3 prochaines années scolaires (2020/2021, 2021/2022, 2022/2023)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



## CONVENTION

Entre,  
**L'Espace Scolaire Condorcet, 17 rue Henri Hertz 02100 SAINT QUENTIN**  
et  
**L'Aéro-Club de l'Aisne affilié à la FFA, route de Paris 02590 ROUPY.**

En application de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et de la convention nationale relative à l'enseignement d'initiation et à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales, il est convenu, entre **L'Espace Scolaire Condorcet** et **L'Aéro-Club de l'Aisne** ce qui suit :

**Article 1 – L'Espace Scolaire Condorcet** assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.) sous l'autorité de Madame **Catherine LECOT** titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

**Article 2 - L'Aéro-Club de l'Aisne** affilié à la **Fédération Française Aéronautique (F.F.A.)** assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols de découverte pour les candidats au B.I.A volontaires et avec l'autorisation des parents pour les mineurs. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

**Article 3 -** Pour les vols de découverte, les titres pilotes et l'entretien des aéronefs doivent être conformes à la réglementation. **L'Aéro-Club de l'Aisne** s'engage également à fournir le justificatif de la souscription d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'utilisation des aéronefs.

**Article 4 -** Les vols de découverte feront découvrir la troisième dimension, les notions de sécurité et de rigueur associées aux activités aéronautiques. Ils permettront aussi de découvrir la structure d'une plateforme aéronautique selon les possibilités (visite d'une station météo, d'une unité d'entretien, d'une tour de contrôle ,...).

- Coût de la prestation ; 150€ par élève pour l'heure de vol.
- Facturation : 50% en janvier et 50% en avril.

**Article 5 -** La présente convention prend effet le **21 Septembre 2020** pour une durée de trois ans. sauf dénonciation par lettre recommandée, par l'une ou l'autre partie, au plus tard un mois après le début de l'année scolaire.

Fait à Saint Quentin le 21 Septembre 2020

Le Proviseur de l'Espace Scolaire Condorcet  
Jean-Christophe STORZ



Le Président de l'Aéro-Club de l'Aisne  
Paul ANDREJEWSKI

**AÉRO-CLUB DE L' AISNE**  
Aérodrome de Roupy (02590)  
Tél. : 03.23.68.79.08